

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé
à la présente délibération du Grand Anancy en date
du 20/02/2020 approuvant la révision du PLU d'Epagny,
commune d'Epagny Metz-Tessy.

Le Président,

Jean-Luc RIGAULT.

LISTE DES LOTISSEMENTS AYANT MOINS DE 10 ANS

ANNEES	DOSSIER	TITULAIRE	PROJETS	DECISION	VALIDITE REGLEMENT
2008	PA07411208X0001 Lotissement Sur les Nants Lieu dit Sur les Nants	AFUL Sur les Nants M. Scaramuzzino Joseph 1 rue Président Favre 74000 ANNECY	création de 20 lots à bâtir (habitation) (1 lot supplémentaire sera créé par un permis modificatif)	délivré le 23/02/2009	Dépôt de la DAACT pour la totalité des travaux sauf travaux différés le 20/04/2010 (entrée en vigueur du règlement de lotissement pour une durée de 5 ans + 3 mois pour le récolement soit le 20/07/2015)
	PA07411208X0002 Lotissement Le Petit Bois Lieu dit Sur les Nants	AFUL du Petit Bois Mme Bouvier Christiane 236 route de Chez Levet 74330 EPAGNY	création de 13 lots à bâtir (habitation)	délivré le 03/06/2009	Dépôt de la DAACT pour la totalité des travaux sauf travaux différés le 30/05/2013 (entrée en vigueur du règlement de lotissement pour une durée de 5 ans + 3 mois pour le récolement soit le 30/08/2018)
2010	PA07411210X0001 Lotissement Les Lys Lieu dit La Tuilerie	Commune M. le Maire Roland DAVIET 143 rue de la République 74330 EPAGNY <u>Transféré à :</u> AFU des Lys M. le Président Roland DAVIET 143 rue de la République 74330 EPAGNY	création de 14 lots à destination artisanale ou industrielle	délivré le 26/04/2010	Dépôt de la DAACT pour la totalité des travaux sauf travaux différés le 31/03/2011 (entrée en vigueur du règlement de lotissement pour une durée de 5 ans +3 mois pour le récolement soit le 31/06/2016)
2012	PA07411212X0001 Lotissement Le Clos Emile Marie Lieu dit Rogemont	SAS Le Clos Emile Marie M. Bernard AGUETTAND 487 route de Rogemont 74330 EPAGNY	création de 14 lots à bâtir	délivré le 29/08/2012	Dépôt de la DAACT pour la totalité des travaux sauf travaux différés le 23/12/2014 (entrée en vigueur du règlement de lotissement pour une durée de 5 ans + 3 mois pour le récolement soit le 23/03/2019)

